

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, ÉTHIOPIE

B.P. : 3243

Tél. : 517 700

Fax : 517844/512622

Site Internet : www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

13 AVRIL 2020

ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE

EX.CL/Dec.

Original : anglais

**DECISION ADOPTÉE EN LIGNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE
D'APPROBATION TACITE**

DÉCISION SUR LA CRÉATION DU FONDS D'INTERVENTION DE L'UNION AFRICAINE CONTRE LE COVID-19

Le Conseil exécutif,

1. **RECONNAISSANT** que la pandémie de COVID-19 est une urgence de santé publique qui fait peser une charge supplémentaire sur les systèmes de santé publique africains et qui entrave les efforts économiques, sociaux et humanitaires.
2. **SE FÉLICITANT** du communiqué de l'Union africaine en date du 26 mars 2020, issu de la téléconférence du Bureau de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement tenue dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 et de la recherche d'une solution durable aux impacts économiques, grâce à la création d'un Fonds d'intervention de l'Union africaine contre le COVID-19.
3. **ACCUEILLANT** avec satisfaction la contribution initiale de 12,5 millions de dollars américains au Fonds, par les membres du Bureau de l'Union africaine.
4. **PRENANT NOTE** de la volonté des États Membres, des partenaires, des organismes non gouvernementaux, des entreprises et des organisations multilatérales à apporter une aide substantielle, notamment sous forme d'engagements financiers, d'appui technique et de dons en nature en vue de renforcer les interventions d'urgence.
5. **PRENANT NOTE ÉGALEMENT** du rôle du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), dans le cadre de son mandat actuel, qui consiste à assurer la préparation et la riposte rapides et efficaces aux situations d'urgence sanitaire.
6. **DÉCIDE** de demander au Président de la Commission de l'Union africaine, conformément aux articles 26 et 29 du Règlement financier de l'Union africaine, de créer le Fonds d'intervention de l'Union africaine contre le COVID-19, dans le but de lutter contre les impacts socio-économiques et humanitaires découlant de cette maladie et de renforcer davantage les capacités du CDC Afrique.
7. **DEMANDE** au Président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre opérationnel ce Fonds d'intervention de l'Union africaine contre le COVID-19 et de soumettre un rapport détaillé au Conseil exécutif, par le biais du Comité des Représentants permanents.
8. **DÉCIDE** de rester saisi de la question.